



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur le territoire de la commune de
Bernex

du 17 octobre 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Bernex du
14 septembre 1979 ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975.

A R R E T E

Il est donné le nom de :

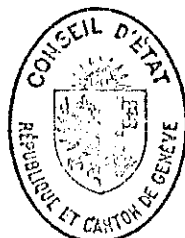
LV 58491 - Chemin du Guillon

à l'artère partant et aboutissant à la rue de Bernex, à l'ouest
de ce village.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er février 1980.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

D. Haenni